



**CAPD du jeudi 19 janvier 2016**

**Déclaration SE-Unsa 34**

Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Mesdames, Messieurs

Il y a exactement un an, lors de la CAPD de janvier 2015, le SE-Unsa commençait sa déclaration par ces mots : *« Avant d'entamer les travaux de cette CAPD, le SE-Unsa souhaite rendre compte de la vive émotion des collègues suite aux attentats envers la démocratie commis au début du mois de janvier. Nous portons collectivement le devoir de transformer la colère et l'indignation en mobilisation pour opposer la force de la République à la lâcheté et à la barbarie des extrémistes... »*

Un an après, ces mots sont encore tristement de circonstance et 2016 débute sous le régime de l'état d'urgence. Cette décision parlementaire, puisse-t-elle constituer une réponse à court terme, ne doit pas s'inscrire dans la durée. Faire de la restriction des libertés, dans une situation exceptionnelle, une règle, ce serait franchir un pas que l'UNSA ne soutiendra pas.

L'émoi et la douleur qu'ont suscités ces actes barbares ont plongé notre pays dans la peur qui, additionnée à la perte de confiance en nos politiques, s'est exprimée par un vote massif pour l'extrême droite aux dernières élections régionales.

La grande mobilisation souhaitée par la Ministre, au lendemain des attentats de Charlie, pour faire vivre les valeurs de la République aura accouché d'une souris... Déjà, le SE-Unsa regrettait l'absence des enseignants, pourtant premiers concernés, et insistait sur leur nécessaire formation. Les équipes doivent être soutenues dans leur lutte quotidienne contre la violence, l'exclusion, et la xénophobie. Les personnels doivent être accompagnés et formés.

Faire vivre les valeurs de la République ne s'improvise pas surtout lorsque d'aucun les pensait acquises, les reléguant bien souvent au rang de concepts surannés. Pourtant, les valeurs de Liberté, d'Egalité, de Fraternité et de Laïcité n'ont jamais été aussi d'actualité.

C'est pourquoi le SE-Unsa s'est associé à l'initiative des DDEN de l'Hérault en proposant aux enseignants une conférence sur le thème de la Laïcité. Le succès de cet événement témoigne s'il le fallait, de l'intérêt de nos collègues et de leur

désir d'échange, de partage et d'approfondissement autour de ces valeurs qui nous unissent et garantissent à chaque futur citoyen la liberté de conscience.

Pour le SE-Unsa, 2016 doit être l'année des personnels. Les enseignants sont des professionnels et doivent être reconnus.

Cela passe d'abord par une revalorisation salariale qui devra se concrétiser avec l'augmentation de l'ISAE d'une part et le dégel du point d'indice d'autre part. Le SE-Unsa reçu à l'Elysée a déposé au mois de décembre plus de 50 000 signatures pour l'augmentation de l'ISAE. Suite à cette démarche, dans un courrier en date du 18 janvier, la Ministre confirme au SE-Unsa que le sujet de l'ISAE fera bien partie des négociations qui vont s'ouvrir en février sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations au sein de la Fonction Publique et pour lesquelles le SE-Unsa agira pour le dégel programmé du point d'indice.

Cela passe ensuite par une juste reconnaissance de l'investissement de chacun. On ne peut pas étendre à l'infini les fameuses 108h de nos collègues sans parler de la surcharge de travail des directrices et directeurs pour lesquels le SE-Unsa n'a de cesse de vous demander, Madame l'Inspectrice d'Académie, un Groupe de Travail.

Enfin, cela passe par des décisions d'équité concernant la carrière comme par exemple la suppression du plafond de revalorisation de note pour les promotions, fixé à 19 sur notre département, qui pénalise toujours plus de collègues.

Des décisions nationales donc mais aussi locales que le SE-Unsa défendra toujours dans l'intérêt du Service Public d'Education et de ses personnels.

Enfin, et je terminerai là mon propos, le SE-Unsa 34 émet le vœu que dans la mise en œuvre de la grande région et pour 2016, la gestion des ressources humaines soit le principal objet de travail.

Je vous remercie.